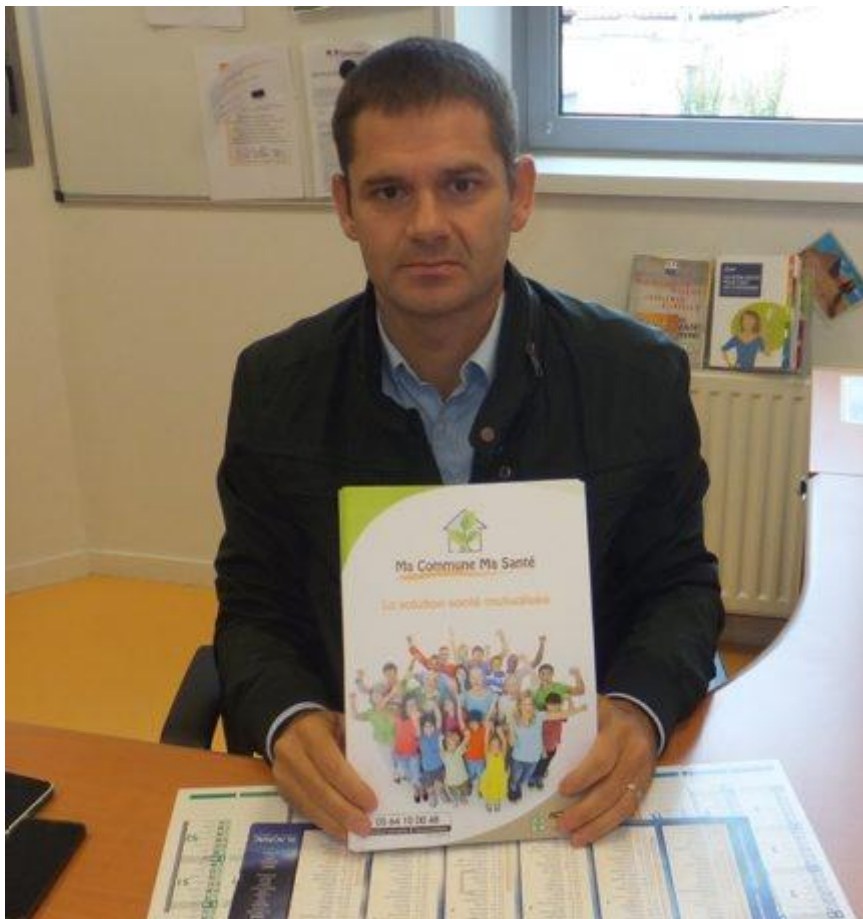


Dispositif «ma commune, ma santé»

Publié le 20/10/2015

La Santé près de chez vous - Permanences



Philippe Cossoul, de l'association Actiom, vous attend lors des permanences./ Photo DDM, J.-C. P.

Des permanences sont organisées jusqu'au 13 novembre, tous les lundis et vendredis (de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, rv au 05 64 10 00 48), à la direction des affaires sociales (11 bis rue Bacquié-Fonade) pour répondre aux questions sur le dispositif «Ma commune, ma santé». Une démarche rendue possible grâce au partenariat établi entre le CCAS (centre communal d'action sociale) et l'association Actiom, visant à renseigner toute personne ne disposant pas de mutuelle grâce à l'ANI (accord national interprofessionnel) à compter du 1er janvier prochain, et lui permettre d'améliorer son accès aux soins ou de favoriser son retour dans le système de soins.